



## ► Compte rendu des travaux

8C

Conférence internationale du Travail – 111<sup>e</sup> session, Genève, 2023

Date: 12 juillet 2023

---

### Séance plénière: Clôture de la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail

#### Table des matières

|                                                                                           | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Signature des instruments approuvés par la Conférence à sa 111 <sup>e</sup> session ..... | 3    |
| Déclarations de clôture .....                                                             | 3    |

Vendredi 16 juin 2023, 16 h 45  
Président: M. bin Samikh Al Marri

## Signature des instruments approuvés par la Conférence à sa 111<sup>e</sup> session

**Le Président**  
(original anglais)

La convention (n° 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023, la recommandation (n° 207) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023, et la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023, ont été approuvées par la Conférence à sa 111<sup>e</sup> session. J'invite le Directeur général du Bureau international du Travail et le Secrétaire général de la Conférence, M. Hounbo, à me rejoindre à la table afin que nous puissions signer les instruments ensemble.

**(Le Président et le Directeur général du BIT signent les trois instruments.)**

## Déclarations de clôture

**Le Président**  
(original anglais)

La Conférence a désormais achevé ses travaux et rempli ses objectifs. Le moment est venu de procéder à notre cérémonie de clôture. Auparavant, je vous propose de regarder une vidéo qui retrace quelques-uns des moments les plus marquants de cette session de notre Conférence.

**(Une vidéo est projetée.)**

J'invite à présent chacun de mes collègues du bureau de la Conférence à prononcer son discours de clôture devant la présente assemblée. J'appelle en premier lieu le Vice-président employeur de la Conférence à prendre la parole.

**M. Munthe**  
Vice-président employeur de la Conférence  
(original anglais)

C'est pour moi un grand honneur que d'avoir été élu Vice-président employeur de la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Ces deux dernières semaines, nous avons mené un dialogue constructif, échangé des points de vue et travaillé ensemble pour façonner l'avenir du travail et faire avancer la justice sociale. Je suis heureux d'avoir l'opportunité de revenir sur certains des progrès que nous avons accomplis de concert.

Je commencerai par souligner que, pendant toute la Conférence, nous avons vu à l'œuvre le potentiel de transformation que recèle le tripartisme. L'engagement tripartite a produit des résultats impressionnants, dont le groupe des employeurs se réjouit tout particulièrement et dont il fait une analyse que je souhaite, si vous me le permettez, vous livrer.

La recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023, que la Conférence a adoptée ce matin à la quasi-unanimité, est une avancée majeure dans le cadre de l'action normative de l'OIT. Les résultats auxquels est parvenue la commission normative devraient inspirer tous les partenaires sociaux. Je pense d'abord à l'adoption sans heurts de la

recommandation et à l'excellente collaboration que les partenaires sociaux ont maintenue tout au long de la discussion, qui devraient servir d'exemples pour les négociations futures au sein de l'OIT. Je pense ensuite au fait que la recommandation bénéficiera aux jeunes d'aujourd'hui et aux générations de demain, dans la mesure où elle témoigne de la volonté des partenaires sociaux d'offrir aux apprentis des possibilités de trouver leur voie et, partant, de se réaliser sur le plan professionnel. Cette recommandation montre combien il est important de travailler ensemble dans un esprit constructif pour promouvoir une culture de l'apprentissage tout au long de la vie et rendre les apprentissages plus attractifs aux yeux des employeurs et des futurs apprentis, et faire mieux connaître ces formes de développement des connaissances et des compétences souvent considérées, à tort, comme étant de moindre valeur. Par cette recommandation, les mandants reconnaissent que les apprentissages sont un investissement en faveur des jeunes, que les systèmes d'apprentissages de qualité devraient faire partie intégrante des marchés du travail dynamiques et, enfin, qu'il ne peut y avoir de systèmes d'apprentissages de qualité sans la participation effective des différents acteurs – gouvernements et éducateurs, mais aussi organisations d'employeurs et de travailleurs et intermédiaires. Il incombera désormais aux mandants tripartites de l'OIT de veiller à ce que cette recommandation serve de référence pour élaborer des normes de qualité aux niveaux national et régional et adapter ces normes selon les besoins.

Pour ce qui est de la Commission de l'application des normes, il est à noter que, une fois encore, ses délibérations se sont déroulées dans un esprit constructif. La commission a mené à bonne fin la discussion sur le rapport général, sur l'étude d'ensemble sur les 6 instruments relatifs à l'égalité des genres et à la non-discrimination, sur les cas de manquement grave à l'obligation de faire rapport et sur l'examen de 24 cas individuels. Le groupe des employeurs réaffirme la nécessité de mieux tenir compte des besoins des entreprises durables dans les activités de promotion et de contrôle des normes de l'OIT et rappelle que la ratification ne devrait avoir lieu qu'une fois établi qu'une mise en œuvre correcte peut être garantie, idéalement d'une manière qui concilie les besoins de tous les mandants tripartites, y compris ceux des employeurs. En outre, le groupe des employeurs demande à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de respecter scrupuleusement le libellé des conventions et de ne pas créer de nouvelles obligations allant au-delà de ce qui a été prévu et convenu par les mandants tripartites, en particulier en ce qui concerne le droit de négociation collective au sens de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la question du droit de grève dans le contexte de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Le groupe des employeurs prie instamment la commission d'experts, en tant que composante essentielle du système de contrôle de l'OIT, de jeter des ponts pour trouver des solutions consensuelles plutôt que de poursuivre sur la voie qui a été la sienne jusqu'à présent, et demande au Bureau de l'y aider.

Je voudrais tout particulièrement mettre en lumière la discussion de la Commission de l'application des normes sur le cas du Nicaragua, qui fait l'objet d'une double note de bas de page, au sujet de la convention n° 87 et de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. S'agissant de la convention n° 87, la commission a débattu de la persistance d'un climat d'intimidation et de harcèlement, de l'arrestation et de la détention de dirigeants employeurs ainsi que de l'annulation de la personnalité juridique de l'organisation d'employeurs la plus représentative du pays, le Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP), et des 18 organisations qu'elle regroupe. M<sup>me</sup> Tanya Samuelsen a aussi évoqué ces questions ce matin lorsqu'elle a présenté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, et M. Paul Mackay les a longuement abordées en présentant le rapport de la Commission de l'application des normes plus tôt dans la matinée. Le groupe des employeurs

est profondément préoccupé par l'absence de tout progrès et de toute coopération de la part du gouvernement depuis l'année précédente, et souligne qu'il est impératif que les représentants des employeurs et des travailleurs soient élus librement et soient représentés sur un pied d'égalité, comme le prévoit la convention. Les employeurs demandent au gouvernement de revenir immédiatement sur la décision d'annuler la personnalité juridique du COSEP et des 18 organisations qui le composent, et de restituer à ces organisations tout bien qui leur aurait été confisqué. Dans ses conclusions, la Commission de l'application des normes prie instamment le gouvernement dans les termes les plus forts de cesser immédiatement tout acte de violence, toute menace ou toute autre forme d'agression à l'encontre d'individus ou d'organisations exerçant des activités syndicales ou des activités d'organisations d'employeurs.

En ce qui concerne la convention n° 111, la Commission de l'application des normes a discuté, pour la première fois, de la grave situation de discrimination politique au Nicaragua. Le groupe des employeurs déplore l'intensification de la répression et des persécutions contre les opposants politiques. Dans les conclusions qu'elle a adoptées, la Commission de l'application des normes prie instamment le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme au climat de violence, d'insécurité et d'intimidation qui règne dans le pays, et d'apporter une protection adéquate en cas de discrimination fondée sur l'opinion politique. La situation au Nicaragua est grave. Nous appelons le gouvernement à donner suite sans délai aux conclusions adoptées par la Commission de l'application des normes. Pour les raisons que je viens d'invoquer et comme nous venons de l'entendre, une déléguée employeuse de la Colombie a présenté à la Conférence, au nom de 11 employeurs, une plainte contre le gouvernement du Nicaragua en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT concernant la non-application par ce pays des conventions n°s 87, 98 et 111 et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Prenant note de ces informations, nous, employeurs, insistons sur le caractère grave et urgent de la situation et attirons l'attention des membres du Conseil d'administration du BIT sur cette question.

Les débats qui se sont tenus au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste ont été déterminants pour bien des raisons, la plus importante étant qu'ils ont permis de préciser le concept de «transition juste» qui est largement utilisé, mais dont la portée n'était pas pleinement comprise. Les discussions ont parfois été ardues et complexes, preuve que tous les mandants attachent une grande importance à la question. Mais les compétences de chacun et la volonté de tous de parvenir au consensus l'ont emporté. Les employeurs constatent avec satisfaction que le résultat des travaux de la commission ne limite pas la transition juste et le développement durable aux seuls aspects écologiques. Au contraire, la complexité de la question est mise en évidence dans le texte adopté, qui est équilibré et cohérent et tient compte de nombreux éléments et priorités. Les employeurs félicitent la commission d'avoir pris en considération le rôle particulier et unique que joue le secteur privé dans la promotion d'une transition juste. Aucune transition n'est possible sans le secteur privé et le rôle de premier plan qu'il joue dans la création d'emplois, la croissance durable et l'innovation, en particulier dans le domaine de la durabilité et de la transformation des secteurs économiques.

La commission a également insisté sur l'importance de disposer de politiques équilibrées, cohérentes et proportionnées de lutte contre le changement climatique qui ne causent pas involontairement la destruction d'emplois décents et, au contraire, aident à progresser vers l'objectif même d'une transition juste. Les conclusions adoptées sont orientées vers l'action et reconnaissent qu'il importe d'élaborer un cadre pour le développement des compétences, et

de soutenir les micro, petites et moyennes entreprises. Elles reconnaissent que les gouvernements jouent un rôle central pour ce qui est d'aider les marchés du travail à s'adapter et à réagir, et qu'il faut renforcer les partenariats avec le secteur privé au sujet des politiques. Par ailleurs, les conclusions donnent à l'OIT les moyens de montrer la voie à suivre, de renforcer les capacités des mandants et de fournir des travaux de recherche et des supports de connaissances pertinents aux partenaires sociaux, confortant ainsi l'Organisation dans sa position en tant qu'unique voix tripartite dans les discussions multilatérales et internationales.

Venons-en, pour finir, à la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs. La protection des travailleurs est au cœur du mandat de l'OIT. La discussion récurrente qui s'est tenue à la présente session de la Conférence a mis en évidence les progrès considérables accomplis depuis la discussion de 2015 sur la protection des travailleurs, les conclusions et les connaissances, les efforts importants déployés par l'OIT ainsi que l'action menée par les mandants pour faire fond sur les succès remportés et les enseignements tirés. Les conclusions réaffirment à juste titre le rôle essentiel que jouent les entreprises durables, sans lesquelles aucune protection ne pourrait être assurée aux travailleurs. Mon cher collègue employeur, M. Flemming Dreesen, l'a souligné ce matin. Les conclusions réaffirment également le rôle central de la relation de travail en tant que principale voie d'accès des travailleurs à la protection et à la sécurité sociale. Enfin, elles soulignent l'importance de s'attaquer aux causes profondes de l'exclusion de travailleurs des mécanismes de protection, en particulier l'informalité et la mauvaise gouvernance, qui demeurent des obstacles majeurs à la réalisation d'une protection inclusive, adéquate et effective des travailleurs.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de ce qui s'est produit dans cette salle, où j'ai passé la plus grande partie de mon temps ces deux dernières semaines. En séance plénière, nous avons d'abord assisté à la discussion sur le rapport du Directeur général, puis au Sommet sur le monde du travail qui s'est tenu hier et avant-hier et a été le cadre d'allocutions d'invités de haut rang et de plusieurs tables rondes. Les débats ont été riches et approfondis, la justice sociale étant au cœur de toutes les discussions.

Je voudrais conclure par quelques remarques sur ce qui s'est passé à la Commission des finances. En leur qualité d'observateur au sein de cette commission, composée uniquement de représentants gouvernementaux, les employeurs ont été les témoins attristés de profonds désaccords entre les gouvernements et des votes très polarisés sur le programme et budget qui ont mis en péril non seulement la présente session de la Conférence, mais aussi l'avenir même de ce temple du dialogue social tripartite qu'est l'OIT. Les gouvernements ont finalement adopté une approche «gagnant-gagnant-gagnant» qui a permis de parvenir à un accord au sein de la Commission des finances. Nous sommes bien sûr soulagés que la Conférence ait fini par adopter le programme et budget pour 2024-25. Pour la suite, les employeurs sont prêts à participer aux discussions que le Bureau pourrait organiser à l'issue de la Conférence pour rassembler les partenaires sociaux et tirer les leçons de cette crise aiguë et éviter de nouvelles difficultés à l'avenir. Nous réaffirmons que le dialogue social tripartite est la pierre angulaire de l'Organisation. Le dialogue demande que l'on fasse l'effort de s'écouter et de se comprendre mutuellement et d'admettre que des points de vue différents puissent s'exprimer. Les employeurs espèrent que la recherche d'un terrain d'entente et l'esprit de consensus prévaudront à l'avenir, afin que la Coalition mondiale pour la justice sociale tienne ses promesses en tant qu'initiative phare du Directeur général du BIT.

Pour conclure, je tiens à exprimer, au nom du groupe des employeurs, toute ma gratitude au Président de la Conférence pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux, à mes collègues, les Vice-présidents M<sup>me</sup> Corina Ajder et M. Muhammad Zahoor Awan, pour la

souplesse et l'esprit de collaboration sans faille dont ils ont fait preuve, ainsi qu'aux présidents des différentes commissions pour le calme et la constance avec lesquels ils ont conduit les débats. Nous, employeurs, tenons également à remercier les présidents et vice-présidents du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Le mérite des résultats obtenus à cette session de la Conférence revient également à la direction et aux membres du personnel du BIT, aux services de la Conférence, aux interprètes et à tous ceux qui ont participé aux préparatifs et à la tenue de ces deux semaines de travail intense. Le succès de cette Conférence repose désormais sur le dévouement de chacun d'entre nous, et il incombe à l'OIT de faire fond sur les résultats obtenus. Ensemble, nous devons nous appuyer sur le socle que nous venons de bâtir et édifier un avenir où priment la justice sociale et le travail décent pour tous.

### M. Awan

#### Vice-président travailleur de la Conférence

(original anglais)

Après une quarantaine d'années de militantisme syndical, j'ai eu le privilège d'être élu Vice-président de la Conférence internationale du Travail pour la présente session.

Nous avons eu des discussions difficiles sur l'essence même de cette Organisation, à savoir son programme et budget. Nous sommes soulagés qu'en fin de compte, le budget ait été approuvé à une large majorité, ce qui permettra à l'Organisation de poursuivre sa mission en faveur de la justice sociale dans le monde entier. Nous réitérons néanmoins notre objection à la tenue de débats de nature politique au sein de la Commission des finances. Il n'appartient pas à cette commission d'avoir ce genre de discussions, et aucune décision politique ne devrait être prise sans la participation des partenaires sociaux.

Permettez-moi à présent de faire un rapide tour d'horizon des résultats positifs que nous avons obtenus ensemble dans d'autres commissions. La Commission des affaires générales a pris plusieurs décisions importantes. La Résolution concernant les dispositions finales des conventions internationales du travail officialise le statut de l'espagnol comme l'une des langues officielles de la Conférence. C'est une excellente nouvelle, qui était attendue depuis longtemps.

Pour favoriser un dialogue social solide et constructif dans le secteur maritime, nous avons unanimement approuvé la proposition visant l'abrogation ou le retrait d'instruments relatifs à la sécurité et à la santé maritimes qui nous était soumise pour examen. En effet, les gens de mer sont aujourd'hui mieux protégés par la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006). Nous engageons tous les États Membres à ratifier et à mettre en œuvre à titre prioritaire la MLC, 2006, afin que les gens de mer ne soient pas dépourvus de protection. Nous félicitons ainsi le gouvernement de Madagascar d'avoir ratifié la MLC, 2006 au cours de la présente session de la Conférence.

De même, la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, ayant été élevées au rang de normes fondamentales du travail, il convient de redoubler d'efforts pour en promouvoir la ratification rapide et plus large. Nous réitérons notre appel en faveur d'une ratification dans les meilleurs délais des conventions fondamentales sur la sécurité et la santé au travail, ainsi que de la convention (n° 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023, qui a été adoptée au cours de cette session de la Conférence en tant que priorité mondiale. À cet égard, il convient également d'accroître l'assistance

technique apportée aux États Membres de l'OIT pour les aider non seulement à ratifier ces normes, mais aussi à les mettre en œuvre de manière effective.

Nous nous réjouissons de l'ampleur du soutien et de la solidarité manifestés à l'échelle mondiale à l'égard de nos collègues syndicalistes du Bélarus. Les mesures nouvellement adoptées en vertu de l'article 33 de la Constitution de l'OIT invitent désormais tous les États Membres à redoubler d'efforts pour examiner leurs relations avec le Bélarus, afin de faire pression sur le gouvernement pour qu'il mette fin à ses attaques contre les syndicalistes indépendants, y compris le Congrès des syndicats démocratiques du Bélarus et ses dirigeants. Après dix-huit ans d'échec dans la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête chargée d'examiner l'exécution par le gouvernement de la République du Bélarus de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, nous accueillons avec satisfaction l'adoption d'un ensemble complet de mesures visant à garantir le respect de ces conventions et nous encourageons tous les États Membres à donner effet à la résolution en examinant toutes les relations qu'ils peuvent entretenir avec le gouvernement du Bélarus, qu'elles soient économiques, industrielles, financières, politiques, scientifiques ou universitaires, dans les domaines des affaires, des migrations, de l'aide aux demandeurs d'asile, des voyages ou du tourisme, ou dans tout autre domaine.

La discussion générale sur une transition juste nous a permis de replacer l'OIT au centre du débat sur le changement climatique, tant à l'échelle régionale que nationale. Il reste encore beaucoup à faire pour transformer de manière structurelle les différents secteurs de l'économie mondiale et parvenir ainsi à réduire les émissions tout en contribuant à la réalisation du travail décent, des droits des travailleurs et de la justice sociale. Les conclusions viennent étayer les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, établis par l'OIT en 2015, en mettant l'accent sur les droits fondamentaux des travailleurs et les valeurs essentielles au travail, ainsi que sur la nécessité d'une politique et d'une planification industrielles tenant dûment compte des limites de la planète et du changement climatique en tant que risque pour la santé mentale et physique. Je souscris pleinement à l'analyse que ma collègue travailleuse, M<sup>me</sup> Tony Moore, de la Barbade, fait de la situation. En effet, les pays pauvres ou en développement sont ceux qui contribuent le moins au réchauffement de la planète, mais ils subissent de manière disproportionnée les répercussions négatives et dévastatrices du changement climatique. Là encore, nous devons établir un contrat social. C'est pourquoi il est si important de nouer un dialogue avec les populations tribales et autochtones concernées pour établir des plans en faveur d'une transition juste.

Le groupe des travailleurs félicite les membres de la Commission normative sur les apprentissages d'avoir mené à son terme la négociation d'une recommandation complète concernant les apprentissages de qualité. La recommandation promeut des programmes pour des apprentissages de qualité qui répondent aux besoins des apprentis, des employeurs et des gouvernements, et tient compte des rôles, responsabilités et obligations complémentaires de tous les acteurs concernés. Nous sommes convenus de la nécessité de désigner une autorité publique compétente et de veiller à la participation effective des partenaires sociaux à toutes les phases du système d'apprentissage, de sa conception et de son développement à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation. En matière d'apprentissages, les droits incluent notamment une rémunération adéquate, des congés et une limitation du temps de travail, l'accès à une protection sociale adéquate, l'égalité de traitement et, élément important, le droit de s'affilier à un syndicat et de négocier collectivement. Nous prenons note avec satisfaction de l'ambitieux engagement pris d'adopter des mesures effectives pour prévenir et

éliminer l'exploitation des apprentis, ainsi que la discrimination, la violence et le harcèlement à leur égard, et de leur donner accès à des voies de recours appropriées et efficaces.

Nous saluons également les conclusions de la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs. Il est bon de réaffirmer notre attachement à la ratification et à la mise en œuvre effective des normes, qui est le principal moyen de garantir une protection plus adéquate, plus inclusive et plus effective de tous les travailleurs, et la plus sûre manière d'y parvenir. Pour que la protection des travailleurs soit effective, il est essentiel de qualifier correctement les relations de travail et de renforcer les services d'inspection du travail, y compris dans les situations de travail où il est fait recours à une gestion algorithmique. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail appelle à une protection effective des travailleurs, notamment en ce qui concerne le salaire vital et la durée maximale du travail. Nous tenons tout particulièrement à participer à la réunion tripartite d'experts sur l'organisation du temps de travail et la planification des horaires de travail dans l'économie numérique d'aujourd'hui, car les horaires de travail flexibles, le télétravail et le travail via des plateformes sont de plus en plus courants, ce qui peut être source d'épuisement professionnel et de stress.

En ce qui concerne les salaires, nous avons le ferme espoir qu'après les conclusions adoptées lors de la précédente session de la Conférence, le fait que les conclusions sur la protection des travailleurs donnent une nouvelle fois clairement mandat à l'OIT de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine poussera l'Organisation et ses mandants dans le monde entier à engager l'action requise pour la fixation de salaires minima adéquats et la conception et la mise en place de mécanismes d'ajustement permettant de faire évoluer les salaires au même rythme que les gains de productivité et l'inflation. Dans le contexte économique actuel, cela est plus urgent que jamais.

Comme l'a mentionné son président, M. Hashmi, la Commission de l'application des normes est le moteur de l'OIT. Espace unique de débat franc mais constructif, où des recommandations précises pour la pleine mise en œuvre des normes internationales du travail au niveau national sont formulées à l'intention des gouvernements, elle nous donne l'élan nécessaire pour poursuivre notre mission commune. En effet, la pauvreté, où qu'elle soit, compromet notre prospérité à tous. Nous accueillons avec satisfaction les conclusions de la commission et exhortons les pays concernés à coopérer à titre prioritaire avec les différentes missions et avec le Bureau dans le cadre de ses initiatives de coopération technique, afin de pouvoir prochainement rendre compte des progrès accomplis.

À la suite des discussions tenues en séance plénière, nous réaffirmons notre plein appui à création de la Coalition mondiale pour la justice sociale sur la base du rapport du Directeur général; à la mobilisation du tripartisme pour promouvoir la justice sociale en s'appuyant sur les normes internationales du travail dans l'ensemble du système de gouvernance mondial; à l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, qui permettra d'étendre le rayonnement de l'Organisation et du Bureau; au groupe de haut niveau sur la profession d'enseignant et à la Coalition internationale pour l'égalité salariale; à la révision des politiques et accords commerciaux s'agissant de socles de protection des travailleurs; à la concurrence économique dans le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement mondiales; à la mise en cohérence des politiques en collaboration avec les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce, à l'aide d'outils opérationnels plus clairs et de meilleure qualité pour mettre en œuvre des initiatives multilatérales et assurer une conformité avec les normes internationales du travail; au recours à la diplomatie sur les questions de main-d'œuvre et au tripartisme pour contribuer à la conclusion d'accords de paix, au désarmement et à la reconstruction ainsi qu'à la négociation

d'une infrastructure mondiale de sécurité commune; et, bien sûr, à la mise en place d'un nouveau contrat social.

Je voudrais dire quelques mots sur l'exploitation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Avec la poursuite de l'extension des colonies et les expulsions et démolitions, qui constituent des obstacles majeurs à la paix et à la justice sociale, jusqu'à quel point la résilience du peuple et des travailleurs palestiniens peut-elle être mise à l'épreuve? Je vous pose à tous cette question. De nombreux chefs d'État ont insisté sur la notion de justice sociale à l'occasion du Sommet sur le monde du travail. Pourquoi? Parce que, depuis des temps immémoriaux, les personnes sensées ont compris qu'aucune société humaine ne peut perdurer si elle permet l'exploitation d'êtres humains par d'autres êtres humains ou l'application de lois distinctes aux différentes catégories de la population. Si ces pratiques sont permises, la société se développe dans le conflit, et l'histoire nous apprend que ce sont les conflits internes, plutôt que les agressions extérieures, qui constituent le plus grand danger pour toute société. Une maison divisée ne peut que s'écrouler.

Lorsque nous observons la situation des privilégiés et celle des laissés-pour-compte de ce monde, nous constatons que de nombreux États Membres de l'OIT s'occupent toujours davantage des premiers que des seconds. On crée des zones économiques spéciales et des zones industrielles et, ce faisant, on augmente les profits pour une poignée d'individus et on affaiblit les normes pour tous les autres. Où est la conscience de ces multinationales qui nient toutes ces valeurs humaines? Ceux qui paient mal leurs travailleurs ne privent pas seulement ces travailleurs pauvres de leur droit au bien-être, mais portent également atteinte au fondement même de la prospérité, car la production de richesses et leur répartition ont pour finalité la consommation; or, les mauvais salaires affaiblissent le marché et, par conséquent, la production et la distribution elles-mêmes. Il convient donc de repenser cette situation aux niveaux national et international, afin de déterminer dans quelle mesure les travailleurs des pays en développement peuvent être privés de leurs droits les plus fondamentaux et de leurs droits d'organisation et de négociation collective pour générer des gains économiques destinés à attirer des investissements étrangers, au détriment de la qualité de vie des travailleurs.

Malgré l'augmentation spectaculaire des revenus à l'échelle mondiale, nous devons garder à l'esprit qu'un cinquième de la population de ce monde se couche encore le ventre vide tous les soirs. Un quart est toujours soumis à des conditions de vie et de travail abjectes, encore pires que celles qui prévalaient avant le 1<sup>er</sup> mai 1886, date à laquelle les travailleurs de Chicago se sont mobilisés pour revendiquer leurs droits sur leur lieu de travail, ce que certains ont payé de leur vie.

**M<sup>me</sup> Ajder**

Vice-présidente gouvernementale de la Conférence  
(original anglais)

On se souvient presque tous de notre premier emploi, de notre premier chèque de salaire, des premières erreurs et de la fierté de voir notre travail apprécié. En ce qui me concerne, j'ai décroché mon premier emploi dans un cabinet d'avocats, en République de Moldova, où j'ai travaillé sous la responsabilité d'un avocat formidable. J'ai ainsi pu, ce qui était un privilège, me familiariser avec les droits de l'homme, m'épanouir professionnellement et payer mes factures.

Comme mon travail dans le domaine des droits de l'homme me l'a montré plus d'une fois, trop de gens dans le monde ont une expérience du travail radicalement différente. Les histoires que j'ai entendues des centaines de travailleurs de l'habillement et de mineurs avec

lesquels je me suis entretenue en Europe de l'Est sont étonnamment similaires. Ces personnes prises au piège de l'informalité travaillent pour de bas salaires dans des conditions dangereuses. Elles peinent à payer leurs factures, parfois même à nourrir leur famille, malgré les longues journées de travail.

Comme le Directeur général l'a indiqué dans son rapport, 2 milliards de travailleurs à travers le monde – la plupart d'entre eux dans des pays émergents ou en développement – sont dans l'informalité. Cela veut dire que, à l'échelle mondiale, une personne sur quatre est invisible aux yeux de l'État, ne bénéficie d'aucune protection et est privée de toute perspective d'avenir décent. Les accidents du travail et les maladies professionnelles, souvent évitables, tuent presque 3 millions de personnes chaque année – soit autant que le COVID au plus fort de la pandémie. Chaque jour, des personnes perdent leur travail en raison de la guerre ou, de plus en plus souvent, à cause du changement climatique ou d'une catastrophe naturelle. Nous devons mettre fin à cette injustice. Nous avons le pouvoir de le faire.

De plus en plus, les pays se heurtent aux mêmes difficultés. Certaines semblent être internes, comme le chômage, l'informalité ou l'extrême pauvreté, tandis que d'autres semblent liées aux changements à l'œuvre au niveau mondial, comme les disparités sociales exacerbées par les crises multiples, le changement climatique et l'augmentation du coût de la vie. Presque chaque discours prononcé devant cette assemblée a fait référence à un grand nombre de ces difficultés.

Nous avons également échangé au sujet des solutions à ces problèmes, des solutions à la fois innovantes et ayant subi l'épreuve du temps. Ces solutions reposent sur nos efforts constants visant à développer les compétences, à renforcer les institutions, à créer des emplois et des perspectives pour les jeunes, à œuvrer pour l'inclusion des femmes, à promouvoir le travail décent par le biais d'accords commerciaux et à intensifier la collaboration multilatérale.

Mais ces solutions sont aussi fondées sur des valeurs humaines, au-delà des simples indicateurs sociaux et économiques. Comme l'a si bien dit le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, «la justice sociale devrait reposer sur les trois principes cardinaux que sont la dignité humaine, la solidarité et la subsidiarité», car nous sommes tous interconnectés, et nous sommes plus forts lorsque nous avançons main dans la main vers un objectif commun. La valeur de la solidarité n'a jamais été plus évidente qu'à l'OIT.

Plus tôt ce matin, dans cette même salle, j'ai pour la première fois assisté à l'adoption d'une nouvelle norme: la recommandation concernant les apprentissages de qualité. J'en ai été profondément émue. Cette recommandation est le fruit d'années de travail soutenu et de débats constructifs entre les partenaires sociaux. J'ai de nouveau eu la confirmation que le pouvoir de l'OIT réside dans le dialogue et dans le fait d'œuvrer ensemble, avec patience et persévérance, pour faire progresser la justice sociale.

C'est justement dans cet esprit de dialogue que nous sommes parvenus à un consensus et que nous avons adopté le programme et budget qui était proposé par le Bureau. Ainsi, l'OIT pourra poursuivre ses travaux, qui sont essentiels, au service de la justice sociale dans le monde entier.

Quand le dialogue est mené de bonne foi et ancré dans une amitié sincère, il nous permet de surmonter les différences ethniques, de dépasser les frontières et les intérêts nationaux et de faire tomber les murs qui nous séparent. Le dialogue véritable est, par définition, non violent. Si nous suivions ce précepte à l'échelle internationale, le monde ne serait sans doute pas ravagé par tant de tragédies.

Je voudrais remercier la Présidente du Conseil d'administration d'avoir demandé, dans son rapport, que le BIT élargisse «ses efforts de mobilisation de ressources en faveur de l'Ukraine et des autres pays touchés dans toute la sous-région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale, y compris dans le cadre des conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction à venir». C'est en effet de la plus haute importance.

Permettez-moi de remercier également la Commission de l'application des normes, qui a abattu un travail colossal en examinant 24 cas individuels concernant l'application des conventions de l'OIT. Je remercie d'ailleurs toutes les commissions des efforts considérables qu'elles ont déployés.

Cette semaine, nous avons marqué la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, une pratique qui progresse à nouveau pour la première fois depuis vingt ans. Comme le Directeur général l'a expliqué avec force, le travail des enfants ne résulte pas de la méchanceté ou de l'indifférence des parents. C'est l'absence de justice sociale qui en est la cause. Pour remédier au travail des enfants causé par la pauvreté, il faut améliorer le travail décent des adultes, de sorte que ceux-ci soient en mesure de subvenir aux besoins de leur famille et d'envoyer leurs enfants à l'école plutôt qu'au travail.

Si c'est en ma qualité de Vice-présidente de la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail que je m'adresse à vous aujourd'hui, je ne vous cache pas que je suis fière et reconnaissante de l'occasion qui m'est donnée de représenter mon pays, la République de Moldova, face à vous et de montrer notre visage et notre cœur au monde entier.

D'ailleurs, s'il y a une chose que j'ai apprise à l'occasion de cette Conférence, c'est le pouvoir qu'ont les petits pays. Au lieu de se sentir écrasés par les forces mondiales qui dominent nos vies aujourd'hui, les petits pays sont souvent des moteurs de l'innovation et du changement. On peut également affirmer qu'aucun pays n'est petit à l'OIT: nous avons tous un siège et une voix de même valeur, et, à la vice-présidence, nous avons fait de notre mieux pour garantir à tous un temps de parole équitable.

Je tiens à vous exprimer ma gratitude à vous toutes et tous – présidents, chefs de gouvernement, ministres du travail et secrétaires d'État des États Membres, représentants des travailleurs et des employeurs, Monsieur le Président de la Conférence, mes chers co-Vice-présidents, Monsieur le Directeur général. Merci d'avoir mis de côté les tâches pressantes que vous confèrent vos responsabilités pour vous joindre à l'action collective en faveur d'un avenir plus juste et plus équitable pour les travailleurs du monde entier.

Lorsque nous quitterons cette assemblée, remplis de détermination, ne perdons pas un instant pour mettre tout cela en pratique et attelons-nous à transformer nos sociétés. La justice sociale ne se fera pas toute seule. Pour parvenir à un objectif d'une telle magnitude, chacun d'entre nous doit en assumer pleinement la responsabilité.

### **M. Hougbo**

**Directeur général du Bureau international du Travail  
et Secrétaire général de la Conférence  
(original anglais)**

Nous arrivons au terme de deux semaines, certes intenses, mais extrêmement productives. Face à des défis sans précédent, cette 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail a mis en évidence l'importance fondamentale du dialogue social et de la diplomatie. Nous avons parfois été inquiets. Nous nous sommes parfois demandé si nous pourrions mener à bien nos travaux. Mais nous nous sommes montrés déterminés dans la

recherche d'un terrain d'entente et avons trouvé des solutions, démontrant ainsi la force de notre mode unique de gouvernance tripartite.

Je pense que vous pouvez être fiers de ce que vous avez accompli. Votre attachement au mandat de l'OIT, votre habileté dans les négociations et votre sens aigu de la diplomatie ont permis l'adoption de plusieurs documents au cours de cette session.

Évidemment, nous pensons tous à l'adoption du programme et budget. Les huit jours de débats intenses au sein de la Commission des finances ont été quelque peu éprouvants; ce sont là des moments difficiles dans la vie de notre Organisation. Nous devons néanmoins voir le verre à moitié plein. Malgré ces difficultés, nous avons trouvé une solution. Vous, mandants de cette institution, avez surmonté les divisions et les divergences de vues et êtes parvenus à un consensus. Cela prouve que nous sommes capables de collaborer de manière constructive, dans un climat de confiance mutuelle, et de nous écouter les uns les autres.

Permettez-moi d'insister une fois de plus sur notre détermination. La détermination de l'OIT à œuvrer dans le cadre de son mandat à la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard de quiconque, où que ce soit. C'est notre ADN. C'est notre raison d'être. Je tiens également à souligner que l'OIT n'impose pas, et n'imposera pas, de programmes de coopération pour le développement à quelque pays que ce soit. Ces programmes sont toujours élaborés de manière concertée avec les pays concernés et mis en œuvre de concert avec eux. Il s'agit d'un processus de collaboration qui repose sur le consensus, pierre angulaire de l'Organisation.

À l'avenir, nous devons discuter des questions financières et budgétaires et trouver des solutions en amont, afin d'éviter de nous retrouver dans la même situation. Cela est indispensable et j'ai l'intention de mettre à contribution le bureau du Conseil d'administration, et le Conseil d'administration lui-même à ses prochaines sessions.

Cet esprit de collaboration et de consensus a également présidé à l'adoption d'une nouvelle norme internationale du travail, que M<sup>me</sup> Adjér vient d'évoquer avec éloquence et qui porte sur les apprentissages de qualité. Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette nouvelle recommandation. Tout comme M<sup>me</sup> Adjér, l'émotion me saisit, car il s'agit de la première norme adoptée au cours de mon mandat, et je prends de nouveau conscience du pouvoir de notre Organisation. Cette recommandation sera source d'espoir pour les millions de jeunes du monde entier qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation. Elle leur offrira un tremplin vers le marché du travail, entre l'école et l'emploi. Elle leur permettra d'accéder à des apprentissages dans des conditions de travail équitables et aidera les entreprises à leur offrir des possibilités de développer leurs compétences.

Les États Membres et les partenaires sociaux pourront s'appuyer sur les dispositions de cette recommandation pour élaborer des politiques qui permettront de lutter contre le chômage des jeunes, de faciliter les transitions entre l'école et le monde du travail et de répondre aux futurs besoins de compétences au moyen du travail décent et d'apprentissages décents. L'adoption de cette recommandation est la preuve que nous restons une institution dynamique et que nous sommes à la hauteur de la tâche qui nous incombe, et qui consiste à établir de nouvelles normes adaptées aux enjeux majeurs du monde du travail. L'adoption, nous le savons tous, est la première étape. Le passage à la mise en œuvre est notre objectif ultime, et nous nous montrerons, au sein du Bureau, disponibles et prêts à travailler avec vous tous pour faire en sorte que cette recommandation passe le plus rapidement possible au stade de la mise en œuvre.

Cette session a été l'occasion d'aborder une autre question essentielle, celle de la crise climatique, qui met en péril le bien-être des personnes, la sécurité économique et les perspectives d'avenir. Les débats qui ont eu lieu au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste ont été assez longs et, je le sais, un peu compliqués, ce qui s'explique par l'ampleur et la complexité des mesures à prendre pour renforcer la résilience des travailleurs et des entreprises en vue de parvenir à une transition juste. Malgré tout, l'esprit de dialogue social et la volonté de parvenir à un consensus ont prévalu une fois de plus, ce qui a permis d'aboutir aux conclusions solides qui viennent d'être adoptées par la Conférence.

Nous savons, reconnaissons-le, que les inégalités se creusent partout dans le monde, en particulier depuis la pandémie de COVID-19, et que l'informalité prend de plus en plus d'ampleur. Ce sont des faits, et comme le veut l'adage, «les faits sont têtus». Le monde connaît également des mutations technologiques, qui modifient nos horaires et nos habitudes de travail. La résolution que vous avez adoptée à cet égard jette les bases d'une protection plus inclusive, plus adéquate et plus effective de tous les travailleurs. Dans l'esprit de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, cette résolution répond aux besoins et aux priorités de nos mandants et de celles et ceux qu'ils servent. Elle constitue un socle solide pour l'élaboration d'un plan d'action qui sera examiné par le Conseil d'administration, en novembre si tout va bien.

La Commission de l'application des normes a achevé ses travaux avec succès en adoptant des conclusions pour tous les cas individuels. Je sais que les débats au sein de la commission ne sont pas toujours faciles, en particulier pour les gouvernements, mais ces discussions tripartites restent essentielles pour notre système de contrôle, essentielles pour favoriser la mise en œuvre effective des conventions ratifiées. Ici encore, permettez-moi d'insister sur l'importance pour le Bureau de coopérer avec les gouvernements pour améliorer la situation et les accompagner là où nous espérons les voir arriver.

Le système de contrôle est un outil puissant qui nous permet de veiller au respect des conventions adoptées et ratifiées. Je tiens à remercier les gouvernements qui ont déposé des instruments de ratification au cours de cette session de la Conférence. Si je ne me trompe pas, 13 instruments ont été déposés: 6 pour des conventions fondamentales, 4 pour la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, 1 pour la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), 1 pour la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, et 1 pour la convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977.

Cela témoigne de la détermination des États Membres de l'OIT à respecter les normes internationales du travail et du rôle central que joue, de par sa fonction normative, notre Organisation dans le système multilatéral. Je note en outre avec satisfaction que, à l'occasion de la discussion de l'Étude d'ensemble intitulée *Atteindre l'égalité des genres au travail*, il a été réaffirmé que l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité des genres au travail étaient au cœur du mandat de l'OIT, qui consiste à promouvoir et réaliser la justice sociale et le travail décent.

À cet égard, je constate que sur les 3 717 délégués, titulaires ou suppléants, et conseillers techniques accrédités à cette session de la Conférence, seuls 36,5 pour cent étaient des femmes, soit plus ou moins le même chiffre que l'année dernière. De toute évidence, nous devons poursuivre nos efforts pour faire mieux.

En séance plénière, vous avez exprimé votre solidarité avec le peuple ukrainien, et nous avez rappelé que la justice sociale d'un côté, et la paix et la sécurité de l'autre, sont les deux faces d'une même médaille. Vous avez réitéré votre soutien aux travailleurs des territoires

arabes occupés et avez appelé à l'action et à l'intensification des initiatives en leur faveur. Vous avez adopté une résolution au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT concernant la mise en œuvre, par le Bélarus, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Ce n'est que la deuxième fois en plus de cent ans d'existence que l'Organisation invoque l'article 33, qui vise à garantir le respect des recommandations d'une commission d'enquête.

Alors que l'Organisation poursuit son grand œuvre, la Coalition mondiale pour la justice sociale a suscité une adhésion massive et sans équivoque, tant à l'occasion du débat en séance plénière sur le rapport que j'ai présenté qu'au cours du Sommet sur le monde du travail. Des chefs d'État, des ministres du travail et des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs ont jugé cette initiative opportune et essentielle.

Si je puis me permettre de le citer, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré: «Cette coalition sera une force cruciale pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et surmonter les défis présents et à venir.»

Nous devons maintenant poursuivre sur cette lancée. La question n'est pas de savoir s'il faut créer une Coalition mondiale pour la justice sociale, mais de savoir comment s'y prendre. Les modalités correspondantes feront l'objet d'un examen et, bien sûr, d'une décision du Conseil d'administration en novembre. Les idées que vous avez exprimées au cours de ces deux dernières semaines nous ont donné des indications claires sur lesquelles nous nous appuierons pour définir une marche à suivre, qui sera présentée au Conseil d'administration en novembre.

Pour finir, permettez-moi de remercier le Président, M. bin Samikh Al Marri, de nous avoir guidés au cours de ces deux dernières semaines et d'avoir œuvré au succès de cette session de la Conférence. J'adresse également mes remerciements et ma gratitude à Corina Ajder, Vice-présidente gouvernementale, y compris pour son accueil lors de notre mission en République de Moldova. Je tiens aussi à remercier Henrik Munthe, le Vice-président employeur, et Muhammad Zahoor Awan, le Vice-président travailleur.

Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour remercier également mes collègues du Bureau qui nous ont épaulés dans notre travail pendant deux semaines, si ce n'est plus, ainsi que le secrétariat de la Conférence, les interprètes, qui nous ont aidés à nous comprendre, les techniciens, qui nous ont permis de rester connectés, et celles et ceux qui nous ont accueillis, qui nous ont aidés à trouver notre chemin dans le bâtiment, qui ont participé à la résolution des problèmes techniques et qui ont contribué à faire en sorte que le système de vote soit opérationnel. J'espère n'avoir oublié personne; dans le cas contraire, veuillez m'en excuser.

### **M. bin Samikh Al Marri**

#### **Président de la 111<sup>e</sup> session de la Conférence**

(original anglais)

Au cours des deux dernières semaines, j'ai donné la parole à tous les délégués, mais la parole ne m'a pas été donnée. Je me permettrai donc, si vous le voulez bien, de m'accorder la parole pour formuler quelques remarques finales. Mon discours ne sera pas long, je vous le promets.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Je voudrais tout d'abord remercier celles et ceux qui m'ont chargé de guider les travaux de cette 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Mon élection à la présidence de la Conférence témoigne de la place du Qatar et de sa volonté de contribuer à l'action mise en œuvre conjointement et à la coopération multilatérale instaurée pour réaliser les objectifs de développement durable. La Conférence est une occasion privilégiée pour les gouvernements et les partenaires sociaux de mener un dialogue social et de prendre ensemble des décisions pour faire face aux défis qui se posent dans le monde du travail, et offre un espace unique pour ce faire.

Grâce à nos efforts concertés, et malgré certaines difficultés, nous avons atteint les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés pour cette session. Les travaux de la Conférence et de ses différentes commissions ont donné des résultats significatifs dont la mise en œuvre, nous l'espérons, aidera l'Organisation et ses États Membres à bâtir un monde du travail meilleur.

Nous accueillons avec satisfaction la recommandation issue de la deuxième discussion de la Commission normative sur les apprentissages, qui s'est révélée être un véritable exercice de dialogue social et a abouti à des résultats tangibles, fruits de négociations dynamiques menées dans un esprit de coopération et d'échanges d'expériences. Il est de plus en plus important de promouvoir des apprentissages de qualité, car ces derniers contribuent à répondre aux défis d'un monde du travail en pleine mutation en offrant aux personnes de tous âges des possibilités d'acquérir des compétences, de les actualiser et de les perfectionner. La nouvelle recommandation donnera des orientations précieuses aux États Membres, qui pourront s'y référer pour élaborer des politiques et des lois efficaces destinées à favoriser des apprentissages de qualité, et les incitera à instaurer un cadre réglementaire, à protéger les apprentis et à promouvoir l'égalité et la diversité.

Nous saluons également le travail accompli par la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste et les résultats qui en découlent. Des mesures stratégiques pour progresser sur la voie d'une transition juste sont nécessaires pour parvenir à la justice sociale, à des conditions de vie décentes et à l'élimination de la pauvreté. Les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, établis par l'OIT, serviront de points de repère aux décideurs et d'assise solide pour la mise en œuvre de mesures concrètes. En reprenant à son compte les principes directeurs, la Conférence donne à l'Organisation internationale du Travail les moyens de jouer un rôle de chef de file au sein du système multilatéral et d'avancer dans la mise en œuvre du programme pour des transitions justes, qui favorisera la coopération entre les nations ainsi que les synergies, et contribuera au mouvement mondial en faveur d'un avenir plus équitable et plus durable. La discussion récurrente a quant à elle été l'occasion de réaffirmer l'importance de la protection des travailleurs, et de souligner que cet impératif restait au cœur du mandat de l'OIT et de l'Agenda du travail décent. Au cours de ses délibérations, la commission chargée de la discussion récurrente a également souligné que la protection des travailleurs était fondamentale pour parvenir à l'égalité des genres et à la justice sociale et en finir avec les inégalités, et qu'elle contribuait à des entreprises durables, aux gains de productivité et au développement économique.

La Commission de l'application des normes a examiné 24 cas individuels, qui ont tous abouti à l'adoption de conclusions consensuelles. Elle a également mené une discussion sur l'Étude d'ensemble intitulée *Atteindre l'égalité des genres au travail*, dont il est ressorti que l'égalité des genres est un objectif important pour tous les Membres de l'OIT. La lutte contre la

discrimination, la protection de la maternité et la prise en compte des travailleurs ayant des responsabilités familiales sont fondamentales pour atteindre cet objectif.

À sa présente session, la Conférence a adopté le programme et budget de l'Organisation pour 2024-25. À ce propos, je salue l'esprit de coopération et la souplesse dont ont fait preuve les membres de la Commission des finances tout au long des discussions et grâce auxquels il a été possible de parvenir à une solution consensuelle confirmant la validité de l'approche de l'OIT fondée sur le dialogue constructif.

Pendant la Conférence s'est tenu le Sommet sur le monde du travail, qui avait pour thème «La justice sociale pour tous» et qui a rencontré un franc succès. Parmi les participants figuraient 16 chefs d'État et de gouvernement, 22 représentants d'organisations internationales, ainsi que des ministres et des partenaires sociaux de différentes régions. Diverses questions ayant trait à la justice sociale ont été abordées pendant le sommet, notamment la proposition du Directeur général d'instaurer une Coalition mondiale pour la justice sociale, ainsi que les moyens de renforcer la cohérence et la coordination des politiques afin d'accroître l'impact des mesures visant à promouvoir la justice sociale et d'en élargir la portée au niveau multilatéral. Le sommet a donné aux participants la possibilité d'avoir un échange de vues sur la justice sociale et de débattre des priorités qu'ils se sont fixées en la matière.

Nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence contribueront à favoriser le travail décent et la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons notre engagement à appuyer la coopération internationale multilatérale afin d'atteindre ces objectifs, et à poursuivre nos efforts conjoints pour bâtir un avenir du travail meilleur.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à M<sup>me</sup> Corina Ajder, Vice-présidente gouvernementale de la Conférence, M. Henrik Munthe, Vice-président employeur, et M. Muhammad Zahoor Awan, Vice-président travailleur. Je remercie également sincèrement M. Gilbert F. Houngbo, Directeur général du BIT, pour sa gestion avisée et les efforts qu'il a déployés pour apporter aux mandants tripartites l'appui requis.

Je félicite les chefs et les membres des délégations tripartites d'avoir apporté une contribution positive et constructive aux discussions et, ce faisant, démontré une fois de plus combien le dialogue social et la coopération entre les partenaires sociaux sont essentiels pour façonner l'avenir du travail sur la base des objectifs et principes définis par l'OIT.

Mes remerciements et ma gratitude sincères vont également aux membres du secrétariat de la Conférence pour leur travail soutenu et pour leur contribution à la réussite de cette session. Je remercie tout particulièrement M<sup>me</sup> Dimitrina Dimitrova et les membres de son équipe, M<sup>me</sup> Dennice Peniche Ramirez, M<sup>me</sup> Angelika Muller et M<sup>me</sup> Irene Mbinkar-Gondo, M<sup>me</sup> May Ontal, M. Anthony Bioteau, M. Houtan Homayounpour, M<sup>me</sup> Yousra Hamed, M<sup>me</sup> Soulayma Zayed, M<sup>me</sup> Corinne Frassier, M. Robert Antonietti, M. Sylvain Delaprisson, et M. Robertino Petito, M. Frank Hagemann et M<sup>me</sup> Monica Varela Garcia. J'espère n'avoir oublié personne.

Je tiens également à exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à l'équipe chargée du protocole, dirigée par M<sup>me</sup> Antoinette Juvet-Mir, pour avoir fait preuve d'un tel professionnalisme et avoir organisé si soigneusement les visites et l'accueil des dignitaires de haut niveau ayant assisté à la Conférence.

En outre, je remercie sincèrement l'ensemble des traducteurs et des interprètes ainsi que les équipes chargées de l'impression et de la distribution des documents, de même que les

équipes en charge de l'appui logistique et toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de cette Conférence.

Enfin, je remercie tout particulièrement M. Mahmood Al Siddiqi, directeur du Bureau des affaires du travail de la Mission permanente de l'État du Qatar à Genève, pour son travail exceptionnel, notamment son travail de coordination, tout au long de cette session.

### **M. Hounqbo**

Directeur général du Bureau international du Travail  
et Secrétaire général de la Conférence  
(original anglais)

Je n'ai pas demandé à prendre la parole une seule fois au cours de ces deux semaines, mais je le fais maintenant, avant que la session ne soit close. Je crois – et je pense que tous les participants et participantes seront du même avis – que la session que nous avons tenue ces deux dernières semaines a produit d'excellents résultats et que nous nous sommes désormais pleinement relevés du COVID-19.

Au nom de toutes les personnes ici présentes, je tiens à remettre au Président ce marteau mythique, en témoignage de notre gratitude et pour qu'il se souvienne de nous.

Permettez-moi aussi d'adresser mes remerciements à M<sup>me</sup> Juvet-Mir, Cheffe du protocole du BIT, qui s'apprête à nous quitter pour de nouveaux horizons.

### **Le Président**

(original anglais)

Nous pouvons être fiers des résultats de cette session de la Conférence. Une fois encore, nous avons prouvé que nous étions capables de trouver un consensus sur des questions complexes d'une importance capitale pour le monde du travail. Je déclare à présent la 111<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail close.

**(La séance est levée, et la 111<sup>e</sup> session de la Conférence est close à 18 h 00.)**